



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
03.12.2009

Date de la convocation des conseillers :  
03.12.2009

point de l'ordre du jour no:  
4 A

**Délibération du Conseil Communal  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Séance publique du 11 décembre 2009**

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins,  
Maroldt, Hannen, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth,  
Weidig, Becker, Baum, conseillers,  
Clement, secrétaire communal.

**Absents :** Spautz, échevin, Snel, Roller Huss., Knaff, conseillers  
communaux

## Le Conseil Communal;

**Objet : Ecole de Brill : projet définitif, phase II ; 2<sup>e</sup> vote**

Vu sa délibération du 19 décembre 2008 approuvant l'avant-projet au montant de 6.600.000.- € relatif à la deuxième phase de la rénovation de l'école du Brill (approbation de l'Autorité supérieure du 18 juin 2009 / Réf. : D/43/2003) ;

Considérant que le projet définitif comprend une légère hausse par rapport à l'avant-projet pour les raisons suivants :

- la salle multifonctionnelle au sous-sol a été adaptée aux besoins de l'école préscolaire
- la façade vitrée a été modifiée et adaptée aux salles de classe
- quelques modifications statiques de la structure portante
- l'indexation

Vu la lettre afférente de Monsieur l'architecte de la Ville du 12 novembre 2009;

Vu le devis afférent au montant de 7.200.000.- € ;

Vu le règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 portant exécution de la loi du 30 juin 2003 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106, point 10<sup>e</sup> de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve  
à l'unanimité**

le projet définitif au montant de 7.200.000.- € relatif à la deuxième phase de la rénovation de l'école du Brill (2<sup>e</sup> vote)..

Un premier crédit au montant de € 100.000.- est inscrit à l'article 4/0420/2123/030 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2009.

En séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 11.12.09.  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,